



À : Jean-Yves Lavoie,
Directeur général

DE : Gilles Hains,
Directeur

DATE : 2005-04-06

OBJET : Dossier Colbex -- suivi

acc

- En date du 1^{er} avril, les représentants délégués par l'équipe gouvernementale (Investissement Québec, SGF-Soquia, Ministère des Finances) ont pu discuter des résultats financiers de Colbex avec des représentants de la FPBQ (avocat et consultant) et le vérificateur externe de l'entreprise. Ils ont aussi obtenu certaines données sur l'entente conclue et l'évaluation des actifs.
 - À partir des données recueillies, les intervenants financiers procèdent présentement à une évaluation sommaire des possibilités d'intervention (modalités, programmes existants, difficultés, etc.) en attente des
-
- Une rencontre des membres de l'équipe-projet gouvernementale afin de partager les informations et d'établir un calendrier et une démarche concertée est prévue à Montréal le 14 avril prochain, en après-midi.
 - Présentement, la FPBQ a entrepris son processus de vérification diligente des données sur Colbex. Elle devrait avoir complétée cet exercice d'ici moins de trente jours.

Mesures fédérales pour l'accroissement de la capacité d'abattage des ruminants.

Le 10 septembre 2004, le gouvernement du Canada a annoncé une série de mesures pour repositionner l'industrie canadienne des animaux d'élevage suite à la crise de l'ESB. L'une de ces mesures consiste à favoriser l'accroissement de la capacité d'abattage des ruminants (66,2 millions de dollars en crédits fédéraux). Ces crédits sont divisés entre un programme de 37,5 millions de réserve pour pertes sur prêts et de nouvelle ressources pour l'ACIA. Le programme de 37,5 millions est une réserve pour absorber les pertes sur les prêts obtenus auprès d'institutions financières pour l'agrandissement d'entreprises existantes ou la mise en chantier de nouveaux établissements d'abattage de ruminants. Le critère d'admissibilité au programme demeure l'accroissement de la capacité d'abattage du secteur et les demandes au programme sont formulées par les pourvoyeurs de capitaux soit les institutions financières. En gros, l'aide apportée s'élève à 40% des coûts reliés à des opérations d'abattage, on parle ici de dette à long terme. Ainsi, pour un projet admissible de 10 millions, l'institution financière recevrait quatre millions qu'elle conserverait dans un compte comme sécurité, advenant une perte financière sur ce projet. À l'échéance du prêt, les sommes non utilisées, incluant les intérêts, seront retournées au ministère.

Le 23 février dernier, dans les mesures annoncées dans le Budget fédéral 2005, le gouvernement réaffectait une partie des crédits annoncés le 10 septembre 2004 (544 millions de dollars à des programmes liés à l'ESB) pour accroître de 17,1 millions de dollars sa contribution au programme visant à accélérer l'expansion de la capacité d'abattage des ruminants, pour un total de 54,6 millions.

Après consultation avec le responsable du programme M. Paul Warden à Ottawa (613-759-6286), un projet visant la reprise d'un abattoir de porc et sa conversion pour l'abattage du bœuf semblerait admissible au programme puisqu'il répond parfaitement au mandat premier du programme soit l'accroissement de la capacité d'abattage de ruminants au Canada. Cette admissibilité inclurait tant le coût d'acquisition de l'abattoir

À ce stade-ci, le programme n'est pas opérationnel car le contrat qui relie le ministère et les institutions est en voie d'être complété. Enfin, il est toujours possible que certaines modifications soient apportées au programme. **Cependant, comme le programme est du type premier arrivé, premier servi, les institutions financière impliquées dans des projets d'abattoirs devraient, si elles désirent, se prévaloir de cette protection, postuler au programme sans attendre. Présentement le programme dispose de fonds suffisants (20.1 M \$ non engagés auquel il faut ajouter les 17.1 M \$ additionnels du dernier budget pour un total disponible de 37.2 M \$).**

N.B. Information obtenue de M. Paul Warden en date du 18 mars 2005.
Préparé par Bernard Gravel 514-283-3815 poste 506



**Équipe projet gouvernementale
Dossier Colbex**

**Rencontre du 14 avril 2005
Palais des Congrès, salle 514-B
14h à 15h 30**

Alc

Ordre du jour

- 1. Accueil**
- 2. Visite du 1^{er} avril – examen sommaire des données financières (MFQ, Investissement Québec, SGF- Soquia)**
- 3. Partage des constats, interrogations, confirmations obtenues**
- 4. Processus de validation en cours : mesures appropriées, niveau décisionnel requis (MFQ, Investissement Québec, SGF-Soquia, TRANSAQ, AAC/DEC)**
- 5. Étapes à venir et échéancier**

2005-04-07

Présents à cette réunion.

La Financière

Dominique Vignola,
directeur de la direction du financement agricole et forestier

SGF Groupe Alimentaire

Hubert Carrier, vice-président de groupe
Ou Dominique Tanguay

Par téléphone

Ministère des Finances

(418) 643-5703

Yves Lafrance, sous-ministre,
Denis Dufresne
JM Dorais

Investissement Québec

Alejandro Morales
Directeur senior montages financiers
Direction des mandats gouvernementaux

Mario Monette
Directeur des projets économiques

Agriculture Agroalimentaire Canada

Jean Lamoureux, directeur ?
Bernard Gravel

Transformation Alimentaire Québec - MAPAQ

Gilles Hains, directeur
Jean Rood
Jean-Yves Lavoie, sous-ministre associé

Projet FPBQ

Acquisition Colbex / Lévinoff

Compte rendu
Réunion tenue à Montréal (SIAL)
14 avril 2005

Dossier : Projet FPBQ : Création d'une nouvelle Société en commandite par acquisition des actifs de la Société Produits Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Levinoff.

Participaient à cette réunion :

MM. Dominique Vignola, FADQ
Dominique Tanguay, SGF / Soquia
Mario Monette, MDEIE
Yves Lafrance, Ministère des finances (téléphone)
Denis Dufresne, Ministère des finances (téléphone)
Jean-Michel Dorais, Ministère des finances (téléphone)
Alejandro Morales, I.Q.
Bernard Gravel, AAC
Jean-Yves Lavoie, TRANSAQ
Gilles Hains, TRANSAQ
Jean Rood, TRANSAQ

AAC

La réunion débute à 14:00 heures.

Après un tour de table permettant d'identifier les participants à la rencontre, monsieur Jean-Yves Lavoie énonce les objectifs de la rencontre et propose l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour proposé :

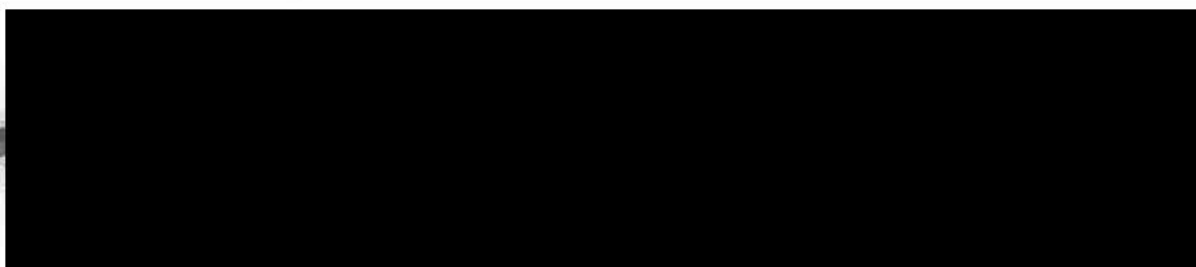
1. Accueil
2. Visite du 1^{er} avril – examen sommaire des données financières (MFQ, Investissement Québec, SGF-Soquia)
3. Partage des constats, interrogations, confirmations obtenues
4. Processus de validation en cours : mesures appropriées, niveau décisionnel requis (MFQ, Investissement Québec, SGF/Soquia, TRANSAQ, AAC/DEC)
5. Étapes à venir et échéancier

Tous sont d'accord avec l'ordre du jour.

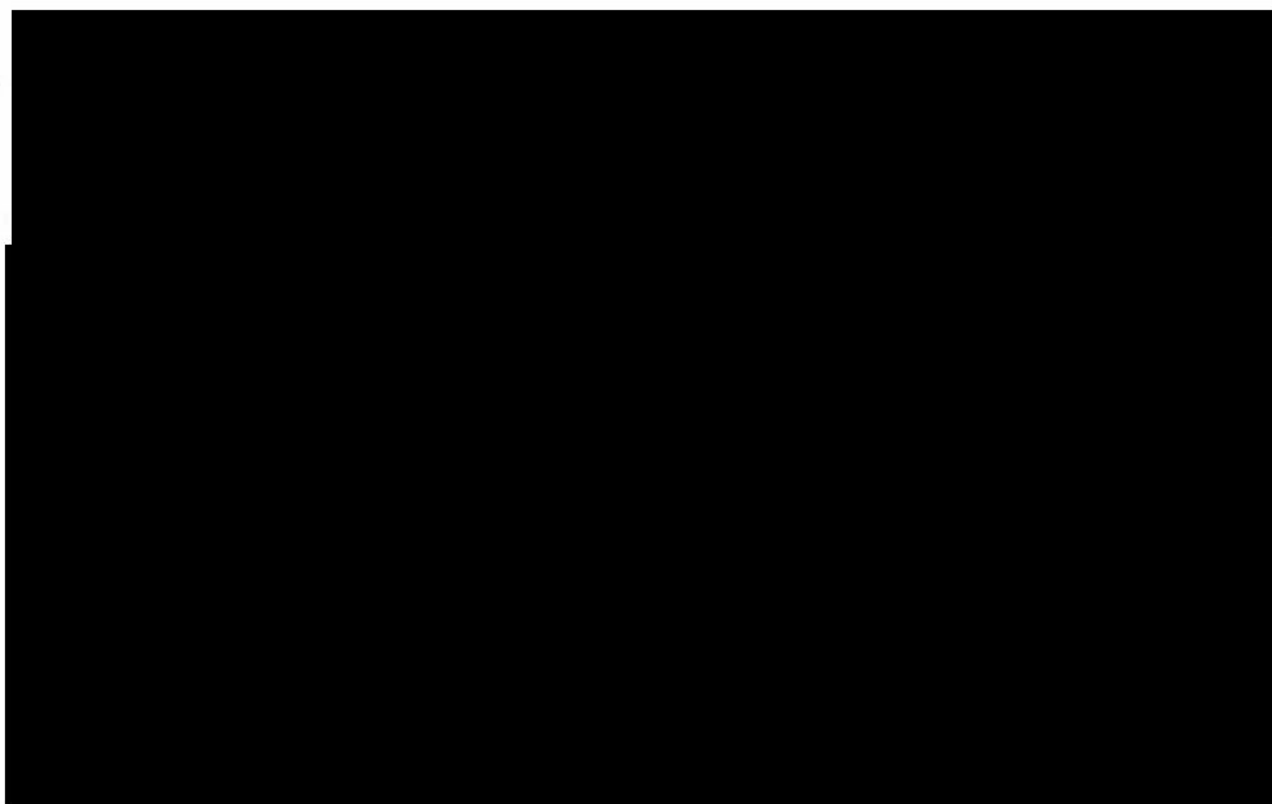
Monsieur Lavoie indique que les principaux objectifs de la rencontre sont la mise à niveau et le partage de l'information ainsi que l'établissement d'un calendrier de travail dans le but de finaliser l'offre gouvernementale qui pourra être faite à la FPBQ pour la réalisation du projet. Il indique également qu'il fera rapport au ministre Vallières sur l'état d'avancement du dossier. Il demande aux trois mandataires du groupe de travail (Dominique Tanguay, Alejandro Morales et Jean-Michel Dorais) de nous faire rapport de la consultation réalisée le 1^{er} avril 2005 chez les comptables du Groupe Cola, dont l'objectif était de rassembler l'information financière nécessaire au traitement du dossier.

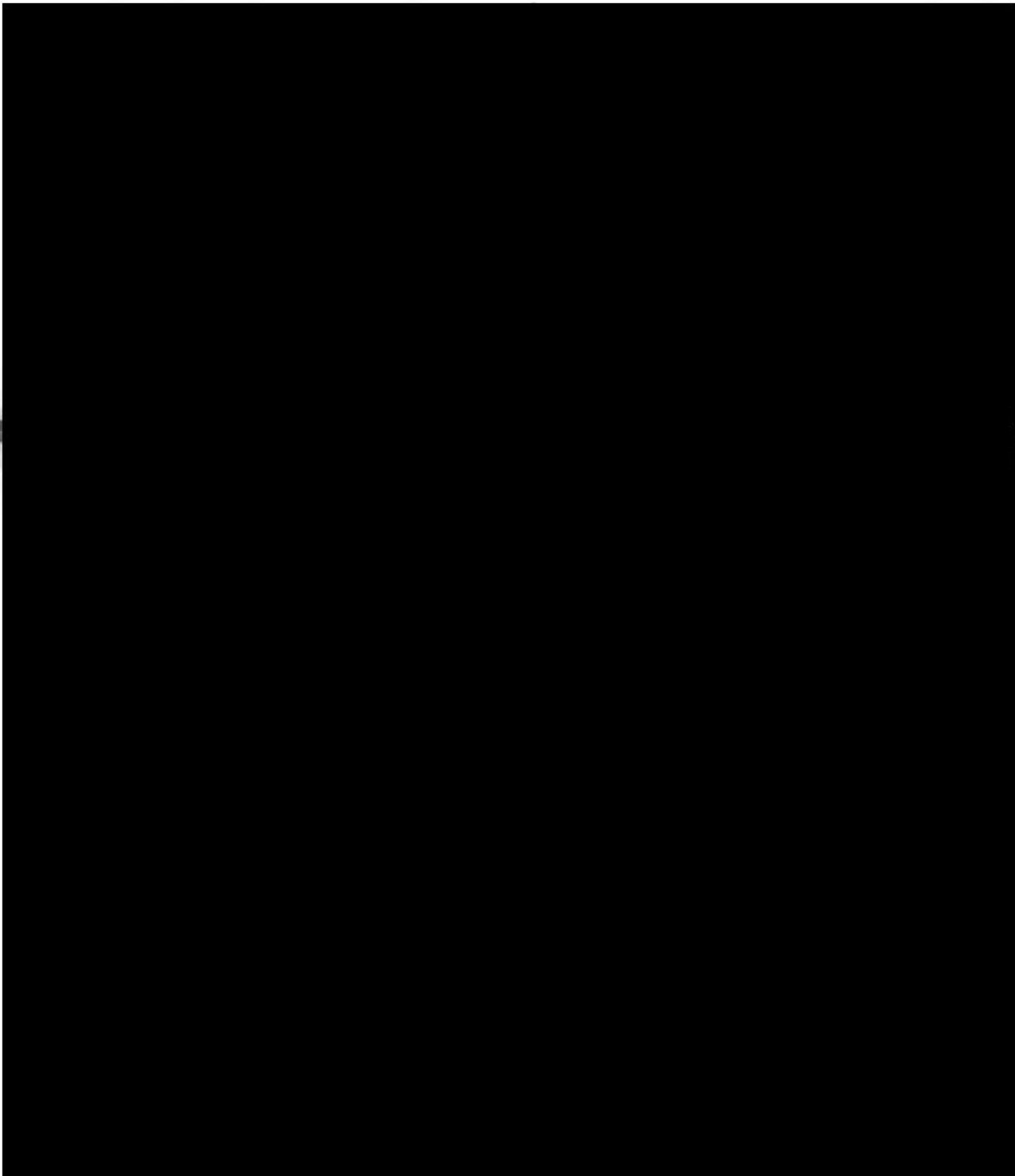
Les principaux constats sont :

Alejandro Morales, Investissement Québec



Dominique Tanguay, SGF-Soquia





Démarches de la FPBQ auprès du gouvernement fédéral



Les étapes à venir

- À déterminer en fonction des documents qui nous seront transmis.
- D'ici quelques semaines, les membres de l'équipe projet seront convoqués afin d'établir les possibilités et les limites d'intervention de chacun des ministères et organismes dans le financement du projet.
- Parmi eux, les ministères des ministères impliqués seront informés.
- En terminant, monsieur Lavoie demande à monsieur Morales de transmettre pour information au groupe, le résumé du protocole d'entente qu'il a préparé.

La réunion se termine à 15 :30 heures.

Jean Rood
Conseiller industriel
2005-04-20

Rood Jean (AINV) (Québec)

De: Lafond Julie (BSM) (Québec)

Envoyé: 3 mai, 2005 10:50

À: 'claude.dulude@invest-quebec.com'; 'dominique.vignola@fadq.qc.ca';
'gilles.demers@mdeie.gouv.qc.ca'; 'hcarrier@sgfqc.com'; 'lamoureuxje@agr.qc.ca';
'yves.lafrance@finances.gouv.qc.ca'

Cc: Rood Jean (AINV) (Québec); Hains Gilles (AINV) (Québec)

Objet: colbex

Convocation

Bonjour à tous,

Dans le cadre du projet d'acquisition de l'Abattoir Colbex par la Fédération des producteurs de bœufs du Québec (FPBQ), vous êtes conviés à une rencontre qui se tiendra mercredi le 11 mai 2005 à 14 heures à la salle 12.22 du 200, chemin Ste-Foy à Québec.

L'objectif principal de la rencontre est la présentation des états financiers des entreprises Abattoir Colbex et Produits de Viande Levinoff Ltée. par la FPBQ.

Un projet d'ordre du jour accompagne la présente convocation.

S.V.P. confirmer votre présence à M. Jean Rood, au plus tard le 5 mai, 16h

courriel : jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca

Tél.: (418) 380-2202 poste 3235

par

Julie Lafond

bureau de Jean-Yves Lavoie,
sous-ministre associé et directeur général
Transformation Alimentaire Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone: (418) 380-2136
Télécopieur: (418) 380-2171
julie.lafond@mapaq.gouv.qc.ca

ACC

2005-05-06



Québec, le 18 avril 2005

Gilles Hains

Monsieur Michel Dessureault, président
Fédération des producteurs de bovins du Québec
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de l'information disponible et non tenue confidentielle sous le seing de l'entente signée le 1^{er} avril 2005 par nos délégués, l'équipe des représentants des ministères et organismes, formée pour procéder à l'analyse de votre projet d'acquisition de Abattoir Colbex Inc., conclut que les seules informations actuellement disponibles ne suffisent pas à la présentation de votre dossier auprès des principaux décideurs gouvernementaux.

Au nom de cette équipe, je vous demande donc de me transmettre les informations suivantes:

1. États financiers vérifiés des cinq (5) dernières années, incluant ceux de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, des trois entités visées par la transaction (Produits de Viande Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc., Boucherie Levinoff inc.)
2. États financiers vérifiés consolidés couvrant la période spécifiée au point précédent.
3. Principales mesures de performance de chacune des entités permettant les comparaisons avec les prévisions financières déjà déposées. À titre d'exemple, pour l'Abattoir Colbex inc. le nombre de têtes abattues, le poids carcasse, le poids vendu, etc, ainsi que les différentes sources de revenus (peaux, abats, etc.)
4. Les annexes mentionnées au Protocole du 24 mars 2005 dûment complétées ainsi que tous autres documents ou rapports qui seront rendus disponibles au fur et à mesure de la réalisation de la vérification diligente actuellement en cours.

2...

Je veux vous informer que les porteurs de dossier dans les ministères ou organismes suivants recevront copie des documents que vous nous transmettez :

- Ministère des finances (M. Yves Lafrance)
- SGF- Agroalimentaire (M. Hubert Carrier)
- Investissement Québec (M. Claude Dulude)
- Financière Agricole du Québec (M. Dominique Vignola)
- Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (M. Gilles Demers)
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (M. Jean Lamoureux)
- Développement économique Canada.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre associé
et directeur général
Transformation Alimentaire Québec



JEAN-YVES LAVOIE

c.c. aux membres du comité

Acquisition des actifs et entreprises d'Abattoir Colbex inc, de Produits de Viande Levinoff Ltée, et de Boucherie Levinoff inc., par la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ).

Chronologie des événements

Acc

- 20 mai 2003 : Début de la crise de la vache folle (ESB).
- 18 juin 2003 : Annonce du gouvernement fédéral concernant un programme d'aide aux secteurs touchés par l'ESB.
- 16 juillet 2003 : Annonce de la ministre Gauthier, concernant la participation du Québec au programme ESB.

En réponse à la situation critique que connaît le secteur bovin depuis le 20 mai 2003, six programmes d'intervention distincts ont été mis en place au Québec. Pour les quatre premiers programmes, c'est 164,3 M \$ qui ont été versés à l'industrie bovine du Québec soit 160,7 M\$ en compensation aux 16 450 entreprises inscrites et 3,6 M \$ aux usines de transformation. (Voir détail en annexe).

- Mars 2004 : Discours du budget. On y indique que le gouvernement est disposé à étudier un projet visant la mise en place d'un nouvel abattoir appartenant aux producteurs qui leur permettrait de mieux participer à ce segment de l'industrie.
- 7 avril 2004 : Assemblée générale de la Fédération des producteurs de bovins. La ministre Gauthier réitère l'ouverture signifiée dans le discours du budget de la semaine précédente.

Diverses alternatives ont alors été examinées par la FPBQ soit : la construction d'un nouvel abattoir, la création d'une coentreprise avec Olymel, société en commandite (s.e.c.) et l'acquisition des actifs et entreprises du Groupe Cola. C'est finalement cette dernière alternative qui a été retenue par la FPBQ.

- 2 décembre 2004 : Congrès de l'UPA
Annonce de l'entente de principe intervenue entre la FPBQ et les propriétaires de l'Abattoir Colbex inc. et Produits de Viande Levinoff Ltée, concernant l'acquisition des actifs et entreprises du Groupe Cola. Par la même occasion, madame Gauthier annonce une aide de 7,6 M\$ servant à combler l'écart entre le prix convenu avec l'abattoir, pour les animaux de réforme, et le prix plancher de 0,42 \$ que réclamait les producteurs.

- 12 janvier 2005 : Annonce de la ministre Gauthier confirmant le programme transitoire d'aide financière aux producteurs pour les bovins de réforme (promesse 2 décembre 2004). **Ce programme est conditionnel à la ratification de l'entente de principe survenue le 2 décembre 2004.**
- 20 janvier 2005 : Dépôt du plan d'affaires et des demandes d'aides gouvernementales visant le projet d'acquisition des actifs et entreprises du Groupe Cola.
- 4 février 2005 : Mise en place de l'équipe projet gouvernemental sous la responsabilité de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ). Participent à ce groupe les représentants d'Investissement Québec, du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) de la Financière Agricole du Québec, de la SGF groupe Soquia, du ministère des Finances du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- 24 mars 2005 : Signature du protocole d'entente entre la FPBQ et le Groupe Cola. La vérification diligente est alors amorcée.
- 26 juillet 2005 : Lettre d'intention adressée par Investissement Québec à la FPBQ pour un prêt de 19 M\$, assorti d'un congé d'intérêt de 3 ans et de modalités de remboursement prenant en considération les fonds générés par les activités de l'entreprise.
- 10 août 2005 : Obtention de la Régie des marchés agricoles et alimentaires des exemptions requises à la Loi sur la mise en marché permettant d'aller de l'avant dans le projet.
- 17 août 2005 : Recommandation favorable du Comité ministériel de la Prospérité économique et du Développement durable (CMPEDD).
- 31 août 2005 : Présentation au Conseil des ministres.
- 1^{er} septembre 2005 : Conclusion de la transaction et prise de possession.
-



NOTE DE SERVICE

Ace

DESTINATAIRE : Jean-Yves Lavoie

EXPÉDITEUR : Gilles Hains

DATE : 2005-11-08

OBJET : Protocole d'entente FPBQ-MAPAQ pour signature
de monsieur Michel Saint-Pierre, sous-ministre

Le projet d'acquisition de Colbex par les producteurs de bovins a fait l'objet d'une offre gouvernementale dont le mandat de gestion a été confié à Investissement Québec.

Les conditions de prêt d'Investissement Québec stipulent qu'une entente soit signée entre le MAPAQ et la Fédération des producteurs de bovins du Québec confirmant l'engagement de cette dernière à ne pas demander au gouvernement d'autres aides semblables à celles reçues en 2004-2005, afin de combler la crise de la vache folle.

Le texte du protocole d'entente ci-joint en double exemplaire a été convenu avec la FPBQ et la Direction des affaires juridiques du Ministère. Un projet de document a également été soumis à Investissement Québec qui a formulé ses commentaires.

Pièces jointes

200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2202
Télécopieur : (418) 380-2164
www.mapaq.gouv.qc.ca



Longueuil, le 16 novembre 2005

Monsieur Gilles Hains, directeur
Direction de l'appui à l'investissement
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et
de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Transformation Alimentaire Québec

17 NOV. 2005

Appui à l'investissement

ACC
—

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie dûment signée de l'Entente entre la Fédération des producteurs de bovins du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer l'expression de mes plus cordiales salutations.

Directeur développement d'affaires

Louis Hébert, agr.

LH/fs

p.j.

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, monsieur Laurent Lessard, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, ayant ses bureaux au 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6, ici représenté par monsieur Michel R. Saint-Pierre, sous-ministre, autorisé par l'article 12 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (L.R.Q., c. M-14);

ci-après : le « **MINISTRE** »;

ET

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* (L.R.Q., c. S-40), ayant son principal établissement au 555, Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2, ici représentée par monsieur Michel Dessureault, son président, autorisé par une résolution de son conseil d'administration datée du 21 avril 2005, une copie certifiée conforme de cette résolution demeure annexée aux présentes;

ci-après : la « **FPBQ** »;

LESQUELS déclarent préalablement ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les producteurs de bovins de réforme ont été touchés par une crise résultant de la découverte, en Alberta, d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), en mai 2003, notamment en regard de la baisse importante des prix pour les bovins de réforme issus de leurs productions;

ATTENDU QUE la FPBQ est la représentante officielle de tous les producteurs de bovins de réforme du Québec, aux fins de leur mise en marché;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu pour aider les producteurs laitiers et de bovins affectés par cette crise, notamment au moyen des programmes approuvés par les décrets 746-2003, du 16 juillet 2003, 1220-2003, du 26 novembre 2003 et 237-2004, du 24 mars 2004;

Initiales



ATTENDU QUE, par le décret 805-2005, du 31 août 2005, adopté en vertu de l'article 28 de la *Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec* (L.R.Q., c. I-16.1), le gouvernement du Québec a mandaté Investissement Québec d'accorder et d'administrer un prêt de 19 000 000 \$ à la FPBQ afin de permettre à cette dernière d'acquérir 80 % des parts émises par une société en commandite à être formée, laquelle procédera à l'achat du principal abattoir de bovins de réforme du Québec, Abattoir Colbex inc., ainsi que Produits de viande Levinoff Itée et Boucherie Levinoff inc., le tout conformément aux conditions et modalités stipulées par Investissement Québec;

ATTENDU QUE les conditions de prêt stipulées par Investissement Québec prévoient, entre autres, que la FPBQ doit signer « avant le 1^{er} septembre 2005 avec le MAPAQ une entente prévoyant le fait qu'elle s'engage à ne pas demander au gouvernement du Québec, d'autres aides similaires à celles reçues en 2004/2005, afin de contrer la crise de la vache folle »;

ATTENDU QUE cette condition résulte de négociations intervenues entre la FPBQ, le Ministre et d'autres intervenants gouvernementaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette condition;

EN CONSÉQUENCE, les parties ont convenu de ce qui suit :

2. OBJET DU CONTRAT

La FPBQ s'engage par les présentes à ne pas demander, directement ou indirectement, au gouvernement du Québec, l'un de ses ministères ou organismes, aucune subvention, contribution non remboursable ou autre aide similaire à celles déjà accordées par le gouvernement du Québec, l'un de ses ministères ou organismes pour contrer la crise touchant le domaine du bovin de réforme et résultant de la découverte d'un cas d'ESB, en Alberta, en mai 2003.

La FPBQ s'engage également à ne pas demander d'autre aide spéciale, directement ou indirectement, du gouvernement d'un de ses ministères ou organismes, à l'égard de l'une, des ou de l'ensemble des entreprises formant partie du groupe dans lequel elle acquerra une participation majoritaire grâce au prêt d'Investissement Québec.

3. INTERPRÉTATION

Le préambule fait partie intégrante des présentes et sert à l'interpréter.

Initiales



La présente entente s'applique aux mesures d'aide spéciales non remboursables qui pourraient être demandées au gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes. Elle ne s'applique pas aux programmes d'aide réguliers qui existent présentement ou qui pourraient éventuellement être mis en place par le gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes.

Elle ne s'applique pas non plus aux aides provenant du gouvernement fédéral et versées par l'intermédiaire du gouvernement du Québec, l'un de ses ministères ou organismes.

Nonobstant ce qui précède, les parties, conviennent qu'à la demande de l'une ou l'autre des parties signataires de l'entente, ils pourront examiner la pertinence de modifier la présente entente s'il survient une catastrophe majeure, imprévisible et ayant un impact déstructurant sur l'industrie bovine.

4. DURÉE

La présente entente lie les parties pendant toute la durée de la crise résultant de la découverte d'un cas d'ESB en Alberta, en mai 2003 et des conséquences de cette crise.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ, en double exemplaire, comme suit :

À Québec, le 11 novembre 2005

LE MINISTRE

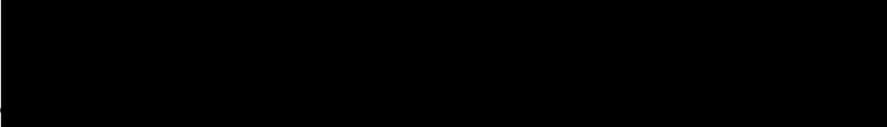
Par


Michel F. Saint-Pierre,
Sous-ministre

À Longueuil, le 15 novembre 2005

La FPBQ

Par


Michel Dessureault,
Président

Par : _____

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC,
TENUE LE JEUDI 21 AVRIL 2005, À LA MAISON DE L'UPA -
SALLE BARRÉ**

11. MISE EN MARCHÉ

11.1 BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

B) ACQUISITION COLBEX-LEVINOFF

D) ÉTAT DU DOSSIER (CONFIDENTIALITÉ) / APPUI DU CA

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu :

D'APPUYER la proposition de structure juridique du projet d'abattoir des producteurs de bovins de réforme, telle que présentée ce jour par le président du Comité de mise en marché bovins de réforme, M. Omer Bouchard, laquelle prévoit notamment la formation d'une Société en commandite qui se portera acquéreur de l'ensemble des entreprises et des éléments d'actifs des sociétés *Produits de Viande Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Levinoff inc.*, de laquelle la Fédération sera commanditaire majoritaire avec les actuels dirigeants de ces sociétés (le Groupe Cola : Philip Cola, Jack Cola et Louis Cola), et au surplus, actionnaire majoritaire du commandité;

D'AUTORISER le président de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, monsieur Michel Dessureault, à conclure et à signer, au nom de cette dernière, l'entente d'acquisition des entreprises et des éléments d'actifs des susdites sociétés, la convention de gestion à intervenir entre la Société en commandite et le Groupe Cola, de même que la convention entre actionnaires relative au commandité; le tout étant conditionnel à l'approbation de la RMAAQ;

ET

D'AUTORISER également le président de la Fédération à prendre toute décision, à poser tout geste utile ou nécessaire et faire toutes les représentations nécessaires et/ou à signer tout document pertinent, au nom de la Fédération, pour l'implantation de ce projet, conformément aux orientations du Comité de mise en marché des bovins de réforme dans ce dossier.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME PAR :



Gaëtan Bélanger, secrétaire

À Longueuil, ce 18^e jour de mai 2005.



DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 805-2005

31 AOÛT 2005

CONCERNANT un mandat à
Investissement Québec pour
accorder un prêt de 19 M\$ à la
Fédération des producteurs de
bovins du Québec

*Justifié
C. B. B. B.
60*

---ooo0ooo---

ACC.

ATTENDU QUE les producteurs de bovins du Québec sont touchés par la crise résultant de la découverte, en Alberta, d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), notamment en regard des bovins de réforme issus de leur production;

ATTENDU QU'il en est de même pour les producteurs de lait, notamment en regard de l'impact de cette crise sur les bovins de réforme issus de leur production;

ATTENDU QU'en regard des animaux vivants, la Fédération des producteurs de bovins du Québec représente la Fédération des producteurs de lait du Québec;

ATTENDU QUE cette crise perdure, à la suite notamment de la découverte aux États-Unis, d'un deuxième cas d'ESB, et que le prix payé aux producteurs pour leurs animaux de réforme se maintient à des niveaux inférieurs par rapport à ceux d'avant la crise;

ATTENDU QUE l'exportation vers les États-Unis d'animaux de réforme ou de leurs produits demeure sous embargo total, malgré la levée de certaines interdictions pour d'autres productions bovines;

ATTENDU QUE cet embargo a pour conséquence que d'importants surplus d'animaux de réforme se retrouvent sur le marché intérieur canadien, ce qui entraîne une baisse du prix offert pour ces animaux, des coûts supplémentaires pour les entreprises québécoises en surplus d'inventaire et une détérioration de leur rentabilité;

ATTENDU QUE la Fédération des producteurs de bovins du Québec a conclu une entente avec Abattoir Colbex inc. propriétaire du principal abattoir de bovins de réforme ainsi qu'avec Produits de viande Levinoff Ltée et Boucherie Levinoff inc. afin d'acquérir une participation majoritaire dans la propriété de leurs actifs et leurs entreprises;

ATTENDU QUE la Fédération des producteurs de bovins du Québec a demandé l'aide financière du gouvernement du Québec pour l'aider à réaliser ce projet;

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1) prévoit que le gouvernement peut, lorsqu'un projet présente un intérêt économique important pour le Québec, confier à Investissement Québec le mandat d'accorder et d'administrer l'aide qu'il définit pour en favoriser la réalisation;

ATTENDU QUE le projet de la Fédération des producteurs de bovins du Québec présente un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE l'article 28 de cette loi énonce que le gouvernement peut, par ce mandat, autoriser Investissement Québec à fixer les conditions et les modalités de l'aide;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Investissement Québec pour accorder et administrer un prêt de 19 M\$ à la Fédération des producteurs de bovins du Québec, le tout conformément aux conditions et modalités stipulées par Investissement Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QU'Investissement Québec soit mandatée, en vertu de l'article 28 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), pour accorder et administrer un prêt de

19 M\$ à la Fédération des producteurs de bovins du Québec, le tout conformément aux conditions et modalités stipulées par Investissement Québec;

QUE les sommes nécessaires à Investissement Québec pour suppléer à toute perte ou manque à gagner découlant de cette aide financière soient pris sur des crédits additionnels.

Le Greffier du Conseil exécutif



Faits saillants

L'acquisition de Levinoff-Colbex

- Les producteurs de bovins du Québec sont maintenant propriétaires de Levinoff-Colbex, le plus important plan d'abattage et de transformation de vaches de réforme de l'est du Canada.
- L'abattoir achète [REDACTED] des bovins de réforme du Québec, soit environ [REDACTED] têtes par année. En plus, [REDACTED] de son approvisionnement provient de l'extérieur du Québec.
- La transaction d'acquisition porte sur un abattoir à la fine pointe de la technologie, doté d'une capacité d'abattage de [REDACTED] têtes par semaine, d'une salle de découpe, de deux boucheries et d'une clientèle bien établie.
- L'abattoir Colbex est situé à St-Cyrille de Wendover, près de Drummondville, et compte quelque 180 employés. La salle de découpe et de transformation, connue sous *Les Produits de viande Levinoff*, se trouve à Montréal-Nord et emploie 150 personnes.
- Deux boucheries ouvertes au grand public et situées à Montréal complètent également la transaction.
- Outre la mise de fonds des producteurs de bovins du Québec, au montant de [REDACTED] et un prêt de 19 M\$ d'Investissement Québec, le financement de la transaction est complété par la [REDACTED]
- Pour les fins de l'acquisition, une société en commandite a été créée. La Fédération détient 80 % des parts de cette société, tandis que les autres 20 % sont détenus par les gestionnaires actuels de l'entreprise.
- Comme prévu, la société en commandite débutera ses activités le 1^{er} janvier 2006
- Le Conseil d'administration de la société sera alors composé de [REDACTED]

Les étapes charnières qui ont mené à l'acquisition

- **2 décembre 2004** - Entente de principe visant l'acquisition de Levinoff-Colbex par les producteurs de bovins du Québec
- **24 mars 2005** - Signature du protocole d'entente détaillé précisant les modalités de l'acquisition des actifs de Levinoff-Colbex
- **26 mai 2005** - Audience de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour obtenir les exemptions prévues à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*
- **17 août 2005** - Décision de la Régie autorisant les producteurs à aller de l'avant dans leur projet d'acquisition
- **9 septembre 2005** - Annonce d'un prêt d'Investissement Québec au montant de 19 M\$
- **24 novembre 2005** - Signature des contrats de vente concrétisant l'acquisition de Levinoff-Colbex
- **1^{er} janvier 2006** - Début des activités de la nouvelle société



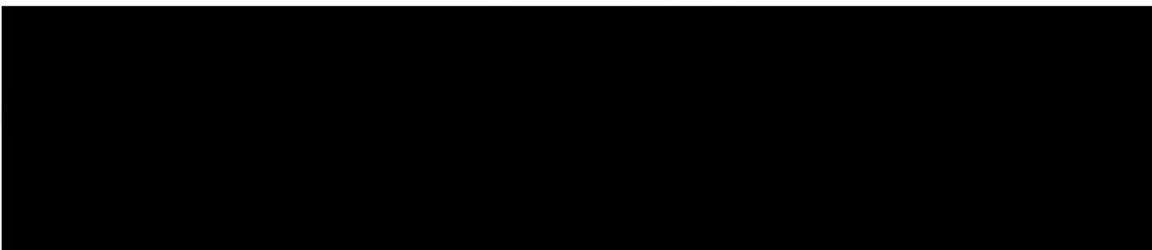
**PROJET D'ACQUISITION DE L'ABATTOIR COLBEX-LEVINOFF
PAR LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC**

A. HISTORIQUE

- ESB, fermeture de la frontière US (50% du marché, baisse du prix au producteur de 45 ¢ à 16 ¢/livre, poids vivant).
- Comité d'étude sur les écarts de prix de la ferme au magasin de détail (Guy Jacob).
- Abattages publics de vaches au Saguenay, menaces d'abattages massifs.
- Mise en place de six programmes fédéral-provincial de soutien aux producteurs (63 \$ millions).
- Appui du ministre des Finances et de la ministre de l'APA à l'acquisition d'abattoirs par les producteurs.
- Investissements dans Abattoirs Billette (bouvillons) et offre d'achat de Colbex (vaches de réformes).

Acc 1

B. LE PROJET D'ENTENTE

- 
-
-

- **Financement :**

-
-
-
-

C. PROCESSUS D'ANALYSE DU DOSSIER

- Dépôt de la demande de la FPBQ (21 janvier 2005).
- Création d'un comité interministériel (MAPAQ, SGF, Finances, Investissement-Québec, MDERR, Financière agricole, Agriculture Agroalimentaire Canada, DEC).
- Transmission de demande d'informations le 10 février 2005.
- Présentation par [REDACTED] du projet de modernisation de l'abattoir de [REDACTED]
- Examen des résultats de Colbex, le 25 février 2005.
- Position gouvernementale vers le 15 avril 2005.

D. POSITION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

- Objectif du gouvernement du Québec : améliorer le fonctionnement de l'abattage des bovins afin de contrer l'effet négatif de la fermeture de la frontière Canda-US.
- Nous procédons , avec diligence, à l'analyse du projet d'acquisition de Colbex par la FPBQ. L'entente formelle n'a pas encore été déposée.
- Nécessité d'une collaboration du gouvernement fédéral.

Jean-Yves Lavoie

25 février 2005

Présents à cette réunion.

La Financière

Dominique Vignola,
directeur de la direction du financement agricole et forestier

SGF Groupe Alimentaire

Hubert Carrier, vice-président de groupe
Ou Dominique Tanguay

Par téléphone

Ministère des Finances

(418) 643-5703

Yves Lafrance, sous-ministre,
Denis Dufresne
JM Dorais

Investissement Québec

Alejandro Morales
Directeur senior montages financiers
Direction des mandats gouvernementaux

MDEIE

Mario Monette
Directeur des projets économiques

Agriculture Agroalimentaire Canada

Jean Lamoureux, directeur ?
Bernard Gravel

Transformation Alimentaire Québec - MAPAQ

Gilles Hains, directeur
Jean Rood
Jean-Yves Lavoie, sous-ministre associé

Québec, le 26 septembre 2011

Monsieur Jacques Daoust
Président-directeur général
Investissement Québec
1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 5A3

Monsieur le Président-Directeur général,

Nous savons tout l'effort que votre organisme a déjà consenti au dossier de l'abattoir Levinoff-Colbex s.e.c. (Colbex) et nous nous permettons aujourd'hui de vous présenter à nouveau un état de situation qui, nous l'espérons, saura vous convaincre du caractère d'exception de la situation.

Depuis deux ans, le MAPAQ et le MDEIE travaillent en étroite collaboration pour appuyer Colbex s.e.c. dans ses efforts de restructuration. Dans ce cadre, le gouvernement du Québec a maintes fois fait savoir à Colbex qu'il demeurerait ferme quant aux exigences au chapitre de l'implication d'un partenaire financier au projet.

Ces négociations auront permis à l'ensemble des partenaires, de proposer un plan de redressement et d'investissement visant à apporter une solution à long terme aux problèmes vécus par Colbex. L'ébauche de ce plan est enchâssée dans un projet de protocole ratifié par le gouvernement et soumis aux autres partenaires dont [REDACTED]

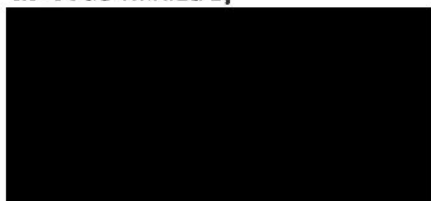
Ce protocole démontre, à la banque, la bonne volonté des parties. À notre demande, cette dernière accepte de procéder à une reconduction de ses échéances bancaires jusqu'à la fin de l'année en cours, assurant du coup la poursuite des activités et la sauvegarde à court terme des 350 emplois. Étant donné que la situation financière s'est détériorée au cours des derniers mois, la marge de crédit actuelle est insuffisante. Le banquier entend collaborer, toutefois il veut obtenir l'assurance que sa contribution ne soit pas mise à risque.

C'est pourquoi, nous sollicitons votre participation à une garantie de remboursement du déficit de couverture sur la marge de crédit de l'entreprise octroyée par [REDACTED] pour un montant maximum de [REDACTED]. Cette garantie serait octroyée dans le cadre du volet « mesures exceptionnelles » du programme RENFORT. La banque devra aussi s'engager à majorer le montant des crédits disponibles à [REDACTED]. Vous comprendrez que nos ministères collaboreront étroitement à la mise en place des conditions afin de minimiser les risques de perte associés à ce nouvel engagement.

Nous tenions donc aujourd'hui à vous réitérer l'importance de l'implication de tous les partenaires afin d'assurer le succès de l'opération. Tout au long de ce processus, Investissement Québec a été tenu informé de l'évolution du dossier. Dans une optique de continuité, nous nous engageons à ce que vous soyez consulté pour la mise en place de cette restructuration financière.

Veuillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,



Christyne Tremblay
Ministère du Développement
économique, de l'Innovation et de
l'Exportation

Le sous-ministre,



Norman Johnston
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Rechercher une entreprise au registre



État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

[Retour aux résultats](#)

Légende par défaut
Renseignements en date du 2011-05-19 10:17:55

Informations générales

Identification de l'entreprise

Légende par défaut
Nom de l'entreprise
6423175 CANADA INC.
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1163362826

Adresse du domicile

Légende par défaut
8600 8e Avenue
Montréal (Québec) H1Z2W4
Adresse Canada



Adresse du domicile élu (adresse de correspondance)

Légende par défaut

Entreprise

Nom
SPEL SOHMER INC.

Légende par défaut

5, PLACE VILLE-MARIE, BUR. 1203
Adresse MONTRÉAL (QUÉBEC)



Immatriculation

Légende par défaut

Date d'immatriculation 2005-11-24 00:00:00
Statut
Radiée sur demande
Date d'entrée en vigueur du statut d'immatriculation 2010-09-10 00:00:00
Date de cessation prévue
Aucune date de cessation n'est prévue.

Forme juridique

Légende par défaut

Type

Compagnie

Date de formation

2005-07-26 00:00:00 Constitution

Lieu de constitution (province, État, pays)

CANADA

Régime constitutif

CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985) c. C-44

Régime courant

CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985) c. C-44

Dates des mises à jour

Légende par défaut

Date de mise à jour de l'état de renseignements 2010-09-10 00:00:00

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle

2010-02-16 00:00:00 2009

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2011 2011-11-15 00:00:00

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2010 2011-02-01 00:00:00

Faillite

Légende par défaut

Le registre ne fait état d'aucune faillite pour cette entreprise.

Entreprises liées

Légende par défaut

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune procédure légale la liant à une autre entreprise.

Continuation ou transformation

Légende par défaut

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune continuation ou transformation.

Liquidation ou dissolution

Légende par défaut

L'entreprise ne fait pas l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Légende par défaut

CAE 7215

Description

Sociétés de portefeuille (holdings)

Précisions (facultatif)

SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE (HOLDINGS)

2^e secteur d'activité

Légende par défaut

Activité non déclarée

Nombre de salariés

2011-05-27

Légende par défaut

Nombre de salariés au Québec Aucun

Personnes liées**Actionnaires**

Légende par défaut

Premier actionnaire

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom

COLA, LOUIS

Adresse

22 rue Fallbrook Hampstead (Québec) H3X3X4 Canada

Légende par défaut

Deuxième actionnaire

Nom

COLA, PHILIP

Adresse

46 rue Heath Hampstead (Québec) H3X3L4 Canada

Légende par défaut

Troisième actionnaire

Nom

COLA, JACK

Adresse

12 rue Lyncroft Hampstead (Québec) H3X3E4 Canada

Membres du conseil d'administration

Légende par défaut

Nom

COLA, JACK

Fonction

Secrétaire

Période du mandat -

Adresse

12 rue Lyncroft Hampstead (Québec) H3X3E4 Canada

Légende par défaut

Nom

COLA, LOUIS

Fonction

Président

Période du mandat -

Adresse

22 rue Fallbrook Hampstead (Québec) H3X3X4 Canada

Légende par défaut

Nom

COLA, PHILIP

Fonction

Vice-président

Période du mandat -

Adresse

46 rue Heath Hampstead (Québec) H3X3L4 Canada

Légende par défaut

Nom
COLA, JACK
Fonction
Trésorier
Période du mandat -
Adresse
12 rue Lyncroft Hampstead (Québec) H3X3E4 Canada

Personnes non membres du conseil d'administration

Légende par défaut

Président

Il n'y a pas de président.

Légende par défaut

Secrétaire

Il n'y a pas de secrétaire.

Légende par défaut

Principal dirigeant

Il n'y a pas de principal dirigeant.

Fondé de pouvoir

Légende par défaut

Il n'y a pas de fondé de pouvoir.

Administrateurs du bien d'autrui

Légende par défaut

Il n'y a pas d'administrateur du bien d'autrui.

Établissements

Légende par défaut

Il n'y a aucun établissement.

Documents

Documents en traitement

Légende par défaut

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Type de document	Date de traitement
Radiation volontaire	2010-09-10 00:00:00
État et déclaration de renseignements 2009	2010-02-16 00:00:00
Déclaration annuelle 2008	2009-09-22 00:00:00
Avis de défaut	2009-06-15 00:00:00
État et déclaration de renseignements 2007	2007-11-05 00:00:00
Déclaration annuelle 2006	2006-06-27 00:00:00
Déclaration d'immatriculation	2005-11-24 00:00:00

Nom et autres noms utilisés au Québec

Légende par défaut

Date de mise à jour de l'index des noms 2010-09-10 00:00:00

Nom

Nom de l'entreprise	Version du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
6423175 CANADA INC.		2005-07-26 00:00:00	2010-09-10 00:00:00	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Version du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Situation
------------------	---	---------------------------------	----------------------------------	------------------

Denis Godin*Conseiller en transformation alimentaire**Direction de l'amélioration de la compétitivité et des analyses stratégiques (DACAS)**200, chemin Sainte-Foy, 12e étage**Québec (Québec) G1R 4X6**Tél. : 418 380-2202 poste 3242**Téléc. : 418 380-2134**Denis.Godin@mapaq.gouv.qc.ca*